

Service Sport et Vie Associative
Bruno DAMIENS

04.75.66.79.12
04.75.66.97.04
bdamiens@cg07.fr
BD/AG/L6.1013

«Responsable»
«Collectivité»
«Adresse»
«CP__Ville»

Privas, le

«Titre»,

J'ai le plaisir de vous inviter à la séance de travail de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) qui se tiendra le :

**lundi 16 octobre 2006 à 16 heures,
à la salle audiovisuelle,
au Pôle Départemental Astier-Froment - Entrée Nord à PRIVAS.**

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Inscription au Plan Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires :
 - a) Espaces, Sites et Itinéraires existants :
 - neuf ballades de l'Ardèche à pied (Comité Départemental de Randonnée Pédestre),
 - le réseau PR de l'Ardèche Verte (Pays Ardèche Verte),
 - le sentier de découverte du col de l'Escrinet (Fédération Départementale des Chasseurs).
 - b) Projets d'Espaces, Sites et Itinéraires :
 - l'espace d'orientation de la Montagne Ardéchoise (Secrétariat Technique),
 - l'espace d'orientation du Cheylard (Secrétariat Technique),
 - l'aménagement de la piste du Serre de Barre (Secrétariat Technique),
 - structure artificielle d'escalade de Chomérac.

.../...

2. Présentation de la grille d'impact socio-sportive (Comité Départemental Olympique et Sportif).
3. Méthodologie de la démarche de conciliation (Loisirs Nature Ardèche).
4. Journée d'étude CDESI sur l'évènementiel sportif (CDOS, Secrétariat Technique).
5. Présentation de l'outil extranet-intranet.
6. Questions diverses.

Je vous demande de bien vouloir confirmer votre présence à l'aide du coupon-réponse joint.

Je vous prie d'agréer, «Titre», l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-Président délégué aux Sports,
à la Vie Associative,

Denis LACOMBE.



**Coupon-réponse à retourner au Service Sport et Vie Associative
par courrier ou par fax au 04.75.66.97.04**

Nom – Prénom :

Structure :

- assistera à la CDESI du 16 octobre 2006
- n'assistera pas à la CDESI du 16 octobre 2006

Nota : Conformément au règlement intérieur (ci-joint), les membres titulaires et suppléants peuvent assister à la commission. En cas de vote de la commission, seuls les membres titulaires auront un droit de vote. En cas d'absence, leurs suppléants y prendront part.